

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 5 mars à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 29 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 27 février 2018 s'est réuni le lundi 5 mars à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, CARBONNET Serge, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, HOSPITAL Michel, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, MARCHAND Jean-Pierre, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, BRETAGNE Karine, SPECOGNA Marilyn, BROUILLON Hervé, MAHIEU Anne, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, CILLIERES Charles, BORDERIE Sophie, CERUTI Michel, GAY Laurent, MANIER Bernard, MAURIN Patrick, Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : COUZINEAU Patrick, CORREGES Jacqueline, CARRERE-GALDIN Nicole, VERDIER Alain,

Pouvoirs : de COUZINEAU Patrick à LABARDIN Philippe, de CORREGES Jacqueline à BENQUET Daniel, de CARRERE-GALDIN Nicole à SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie.

B. 01

Consultation citoyenne : Aménagement de l'Avenue Christian Baylac

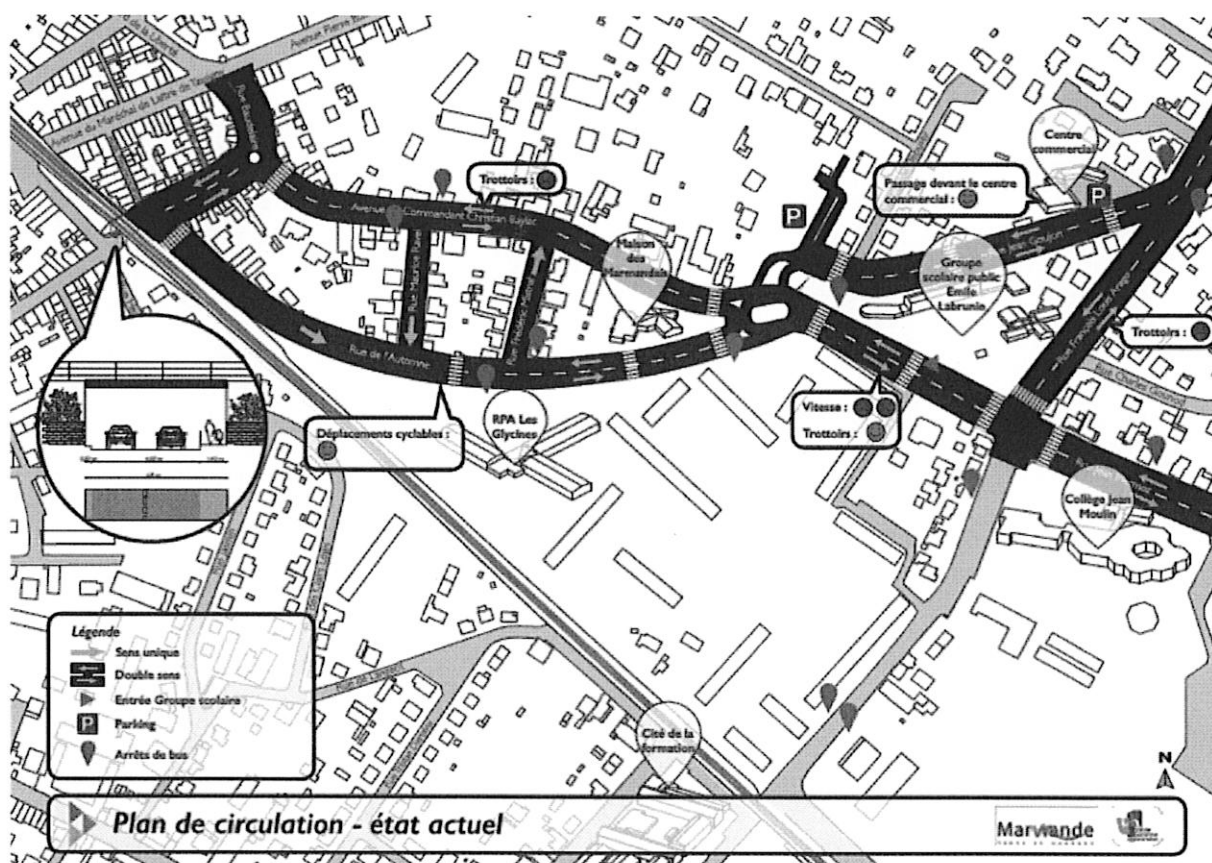
Monsieur le Maire rappelle que L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) a retenu le projet déposé par la ville de Marmande et VGA sur le quartier prioritaire « Baylac – La Gravette ».

Ce projet de renouvellement urbain vise à dessiner le « Baylac – La Gravette » de demain en termes d'Habitat, d'aménagement d'espace public, de déplacements.

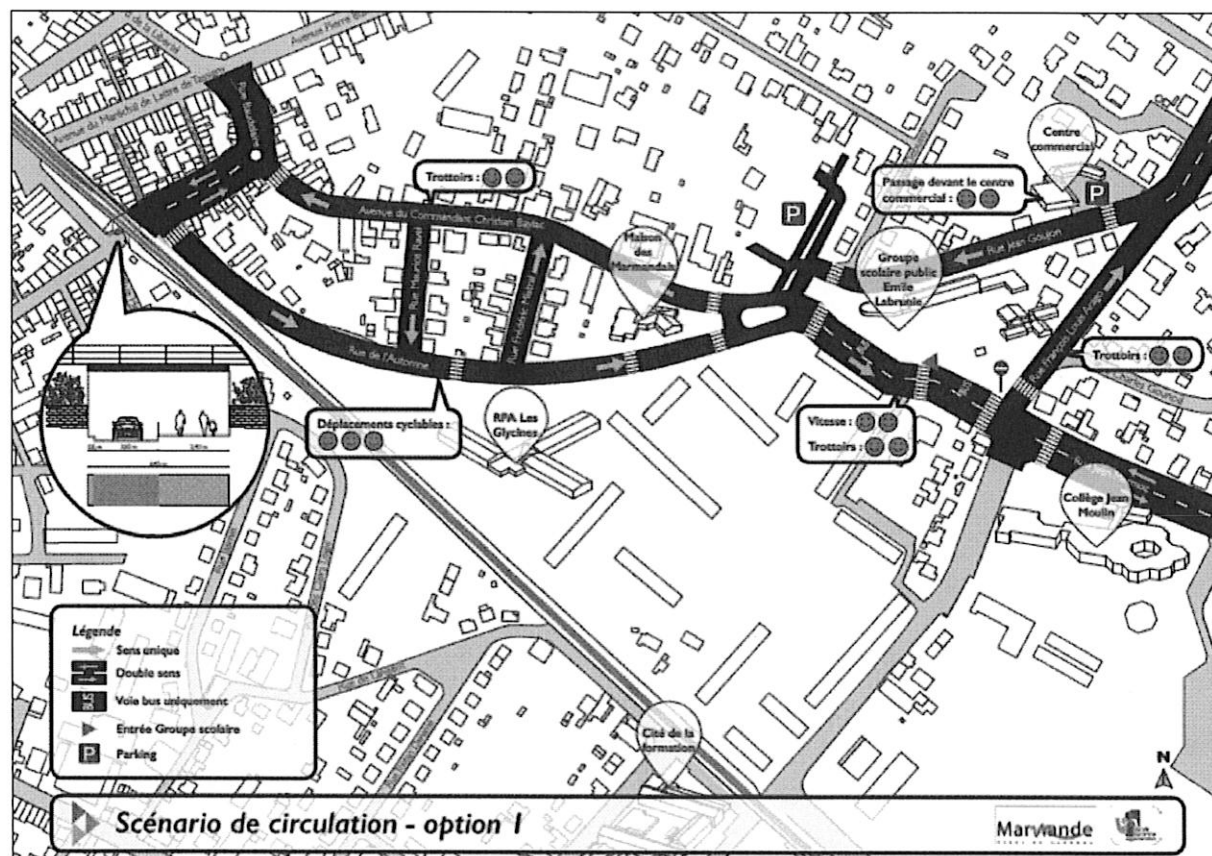
Les collectivités de Marmande et VGA ont retenu le Cabinet DESURB pour mener cette réflexion : travail de terrain, concertation de la population et collaboration avec l'ensemble des partenaires du projet.

Afin de clôturer cette première étape relative au type d'aménagement de l'avenue Christian Baylac, a été décidé le principe d'une consultation citoyenne pour choisir entre trois propositions d'aménagement, autour des scénarios suivants :

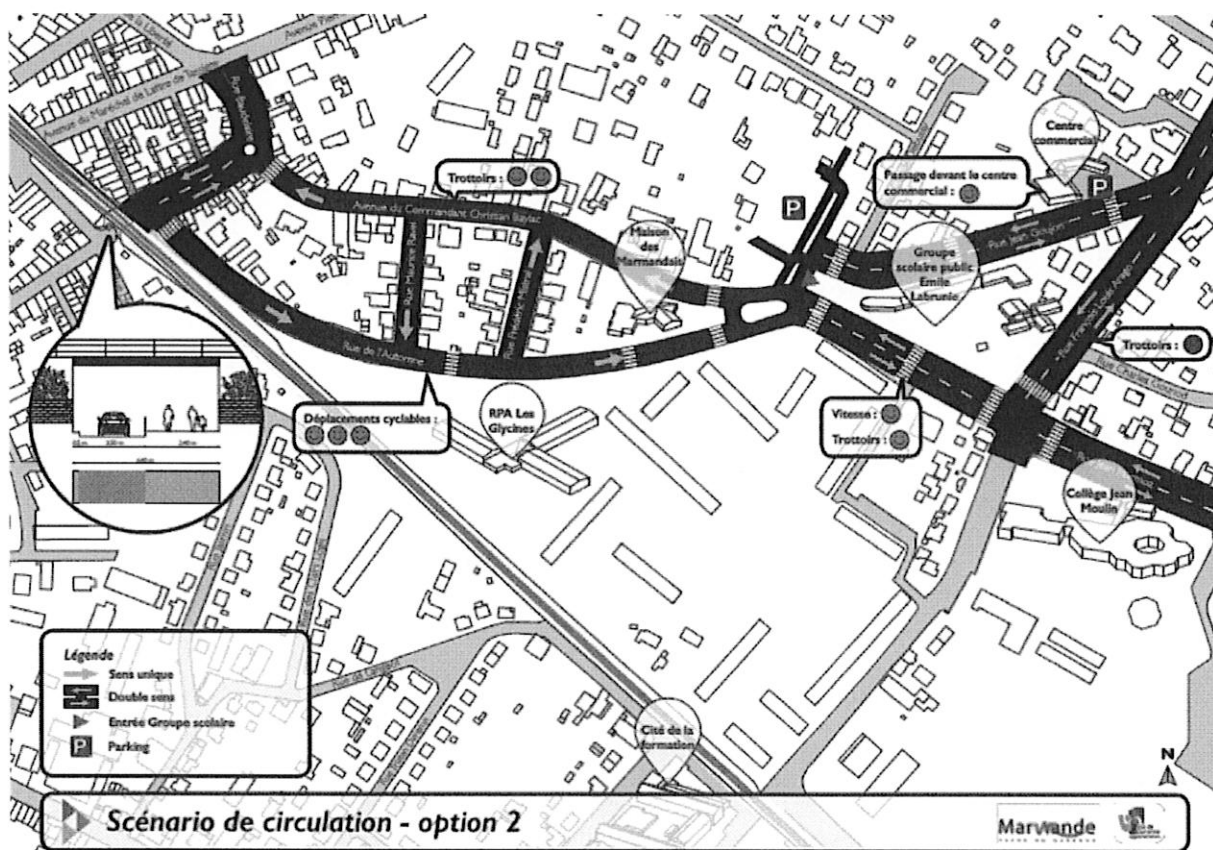
Scénario 1 : Maintien des sens de circulation actuels ; réfection et sécurisation de la voirie.



Scénario 2 : Modification des sens de circulation ; réfection et sécurisation de voirie



Scénario 3 : Modification des sens de circulation ; réfection et sécurisation de la voirie ; déplacement de l'entrée de l'école Labrunie.



La consultation qui s'est déroulée du 26/01/2018 au 10/02/2018, était organisée autour de trois points de votes physiques (Service citoyenneté, Maison des marmandais, police municipale) et un vote électronique sur le site "vie citoyenne".

Cent seize personnes ont pris part à cette consultation citoyenne, et ont ainsi exprimé leur choix :

**RÉSULTAT DES VOTES
PÉRIODE DE VOTE DU 26 JANVIER AU 10 FÉVRIER 2018**

Lieu de vote	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Total
Maison des Marmandais	12	23	23	58
Police Municipale	10	0	4	14
Vie Citoyenne	1	1	1	3
Portail marmande-citoyenne.fr	11	8	22	41
Total	34	32	50	116

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Prend acte** des résultats de cette consultation citoyenne
- Décide** de retenir le scénario 3 (Modification des sens de circulation ; réfection et sécurisation de la voirie ; déplacement de l'entrée de l'école Labrunie) conformément aux résultats de la consultation citoyenne
- Autorise** M. le MAIRE à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 -
Dossier adopté (à l'unanimité)

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 6 mars 2018

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 08.03.2018
et de sa transmission au contrôle de légalité le 08.03.2018.

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

